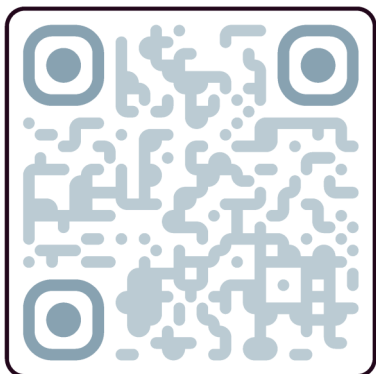
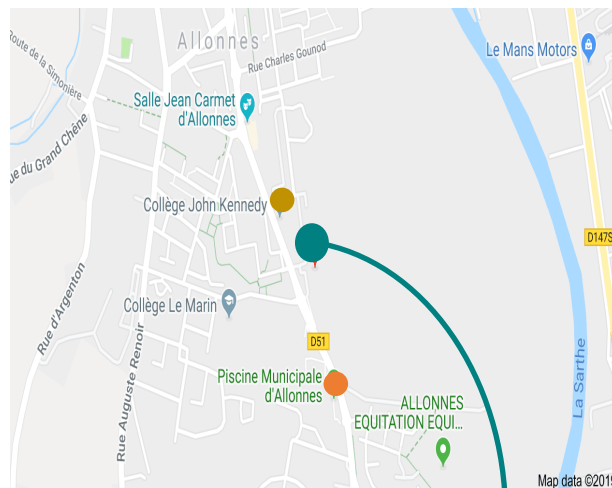




Plan d'accès



**17, Boulevard d'Anjou,
72700 ALLONNES**

Accès par les

- Bus setram ligne 26—arrêt « piscine »
- Tempo setram 3—station « Collège Kennedy »

Contact

Directrice : Sylvie AVRIL

Numéro : 06 78 23 72 67



SAS HR 72

**Service d'Accompagnement Spécialisé pour des
personnes présentant un Handicap Rare en Sarthe**
17, boulevard d'Anjou
72700 ALLONNES



SAS HR 72

**Service d'Accompagnement Spécialisé pour des personnes
présentant un Handicap Rare en Sarthe**

Qu'est ce que le SAS HR 72 ?

- des prestations spécialisées handicap rare pour accompagner des parcours;
- une coordination entre acteurs du champ social, sanitaire et médico-social;
- un service porté par l'APAJH 72-53.

A qui s'adresse le SAS HR 72 ?

- toute personne en situation de handicap rare (cf art. D312-194 du Code de l'action sociale et des familles) et disposant d'une orientation de la CDAPH quelque soit son âge.

Comment solliciter le SAS HR 72 ?

- en adressant une demande d'orientation vers le SAS HR 72 auprès de la MDA Sarthe Autonomie

**Cette orientation est cumulable avec toute autre
notification de la MDA Sarthe Autonomie.**

Soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire, le SAS HR 72 bénéficie du soutien et de l'expertise de l'Equipe Relais Handicap Rare (ERHR) des Pays de la Loire



Qu'est ce que le handicap rare?

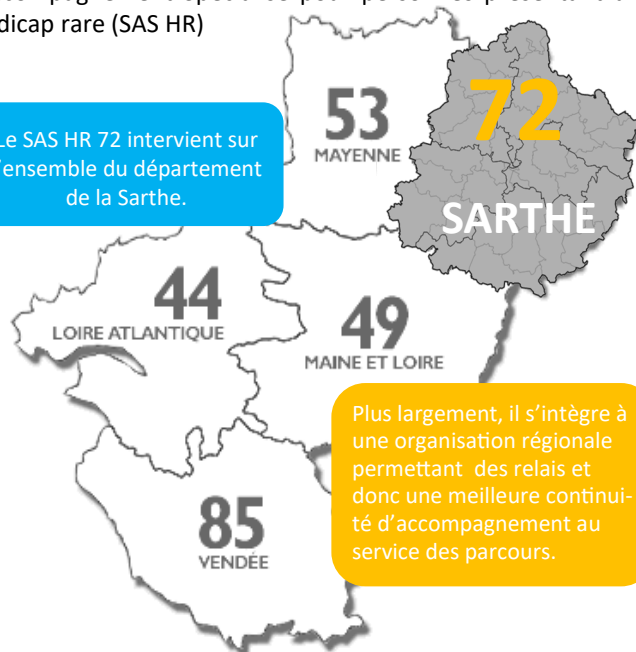
Les handicaps rares ont été définis en France dans les textes réglementaires par une faible prévalence (inférieure à 1 cas pour 10 000 habitants), une combinaison de déficiences et de limitations nécessitant une prise en charge complexe pour laquelle il existe peu d'expertise d'intervention (au niveau de la détection, de l'évaluation fonctionnelle et de l'accompagnement).

Les catégories d'handicap rare sont les suivantes :

- association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave,
- association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves,
- association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves,
- une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience,
- association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique grave ou évolutive, telle que :
 - une affection mitochondriale,
 - une affection du métabolisme,
 - une affection évolutive du système nerveux,
 - une épilepsie sévère.

Chaque département des Pays de la Loire dispose d'un Service d'Accompagnement Spécialisé pour personnes présentant un handicap rare (SAS HR)

Le SAS HR 72 intervient sur l'ensemble du département de la Sarthe.



Plus largement, il s'intègre à une organisation régionale permettant des relais et donc une meilleure continuité d'accompagnement au service des parcours.

Cette organisation territoriale permet l'accompagnement de parcours co-construits et adaptés en utilisant les ressources du département et parfois, si besoin, hors Sarthe, en lien avec l'équipe relais Handicaps Rares (ERHR), ou à l'échelle nationale.

Quel accompagnement propose le SAS HR 72?

Le SAS HR 72 a pour vocation de rechercher et mettre en place les meilleures réponses possibles pour la personne, sans se substituer aux accompagnements déjà en place:

- Recherche de compensations, de partenaires pour des prises en charge adaptées (prestations).
- Aide à la recherche d'orientation (locale, régionale, nationale).

A l'appui de deux coordinateurs de parcours de deux éducatrices spécialisées, le SAS HR 72 propose un accompagnement de la personne et de son environnement sur deux volets: volet social/éducatif et volet médical/paramédical.

Recueil des attentes et besoins de la personne et de son environnement

Evaluation de la situation et co-construction du projet d'accompagnement

Mise en œuvre du projet d'accompagnement

Co-évaluation du projet d'accompagnement

Organisation des modalités de sortie et de relais

La demande d'orientation vers le SAS Handicap Rare

se fait par la personne concernée ou ses représentants légaux à la MDA Sarthe Autonomie

Il est nécessaire de fournir:

La demande:

<http://www.sartheautonomie.fr>

à déposer à la MDA Sarthe Autonomie

11 rue du Pied Sec Le Mans

Après réception de la notification de la décision, vous pouvez contacter :

Directrice

Sylvie Avril

sylvieavril@apajh72-53.fr

06.73.63.31.73

Coordinatrices de parcours

Eulalie Letessier

eulalieletessier@apajh72-53.fr

06.21.18.58.43

Elise Donné

elisedonne@apajh72-53.fr

07.63.32.09.77